

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

Madame Jalila MEZNI, qui détenait directement 7 380 350 actions et droits de vote représentant 25,5% du capital* de la société SAH, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 27 décembre 2013, le seuil de **33,3 %** du capital, suite à l'acquisition de 4 128 343 actions et droits de vote à l'occasion de l'offre publique de vente, et à la conversion de créances de 1 534 759 actions et droits de vote, représentant respectivement 13,55% et 5,04% du capital (après augmentation par conversion de créances).

Madame Jalila MEZNI a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir :

- qu'elle va poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'elle n'envisage pas la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, Intermédiaire en Bourse, le 09 Janvier 2014.

* Sur la base d'un capital de 28 937 080 dinars avant augmentation par conversion de créances.